



CATÉGORIE : LA MOBILITÉ ET LES LOISIRS DURABLES



MOBILITÉ DURABLE & RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT



TOUS LES VÉLOS, TROTTINETTES, STEPS, MONOROUES, HOVERBOARDS, SPEED-PEDELECS, SCOOTERS ÉLECTRIQUES & LEURS ACCESSOIRES



Par exemple

- > Les vélos
- > Les vélos électriques
- > Les trottinettes, steps sans moteur ou avec moteur électrique, monoroues et hoverboards
- > Les speed-pedeles
- > Les scooters électriques
- > Les accessoires tels que casque, vêtements réfléchissants, siège-enfants pour vélo, porte-vélos, GPS pour vélos, gourdes, pompes et compresseurs pour vélo, gants et protections pour trottinette
- > Remorques et remorques pour enfants pour vélo
- > Les abris pour vélos et trottinettes, les cadenas



Pensez-y !

Utilisez vos éco-chèques pour l'achat, la location, les réparations, l'achat de pièces et l'entretien des vélos, vélos électriques, speed-pedeles, scooters électriques, trottinettes, steps, monoroues et hoverboards



TOUS LES TRANSPORTS EN COMMUN (À L'EXCEPTION DES ABONNEMENTS DOMICILE - TRAVAIL), AUTOCAR, AINSI QUE LE TRANSPORT DE PERSONNES PARTAGÉ SANS CHAUFFEUR

Par exemple

- > Achat de titres de transport en commun ou d'abonnement
- > Déplacement en car
- > La location de vélos de ville
- > Les transports de personnes partagés tels que les voitures sans chauffeur



Pensez-y !

Acheter vos abonnements scolaires avec vos éco-chèques



Les abonnements domicile-travail, pour lesquels les travailleurs bénéficient déjà d'une intervention de leur employeur, ne peuvent pas être payés avec des écochèques





CATÉGORIE : LA MOBILITÉ ET LES LOISIRS DURABLES



MOBILITÉ DURABLE & RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT



TOUS LES COURS D'ÉCO-CONDUITE

Par exemple

- > Tous les cours **spécifiquement** dédiés à l'éco-conduite



TOUS LES ACCESSOIRES ET ABONNEMENTS POUR LES BORNES DE RECHARGES DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Par exemple

- > Achat, placement et réparation de bornes de rechargement individuelles pour véhicules électriques tels que voiture, vélo et scooter
- > Achat de câbles destinés spécifiquement à la recharge
- > Abonnements aux services de rechargement pour voitures, vélos et scooters électriques et hybrides



Les frais de consommation électrique ne peuvent pas être payés avec des éco-chèques

JARDINAGE DURABLE



ARBRES ET PLANTES

Par exemple

- > Arbres et plantes
- > Arbustes
- > Bulbes
- > Semences
- > Gazon en rouleaux





CATÉGORIE : LA MOBILITÉ ET LES LOISIRS DURABLES



JARDINAGE DURABLE



TOUS LES PRODUITS QUI SONT SPÉCIFIQUEMENT DESTINÉS À L'ENTRETIEN DU JARDIN (À L'EXCEPTION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES NE RÉPONDANT PAS AUX RÈGLEMENTS EUROPÉENS APPLICABLES*)

Par exemple

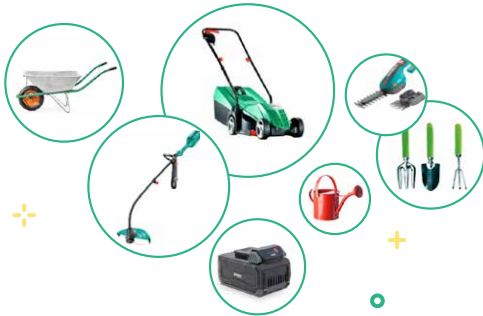
- > Engrais pour gazon garanti bio
- > Désherbants disposant des 2 labels biologiques reconnus
- > Terreau, compost et activateur de compost
- > Produits portant l'Ecolabel européen



La **tourbe** et les produits phytopharmaceutiques ne répondant pas aux Règlements européens applicables ne peuvent pas être payés avec des éco-chèques.



TOUS LES OUTILS DE JARDINAGE ÉLECTRIQUES (AINSI QUE LES BATTERIES) OU NON MOTORISÉS



Par exemple

- > Petit outillage à main tel que sécateurs, plantoirs, binettes,...
- > Matériel non motorisé tels que brouettes, tuyaux d'arrosage, arrosoirs, seaux, sacs réutilisables pour déchets de jardin, gants de jardinage, bottes, coussins pour genoux, ...
- > Tondeuses et Robots tondeuses électriques
- > Coupe-herbes et taille-haies électriques
- > Les batteries nécessaires

* du Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le Règlement (CE) no 834/2007 du Conseil ; et du Règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 portant modalités d'application du Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles, et en particulier son annexe 1 : Engrais, amendements du sol et nutriments visés à l'article 3, paragraphe 1, et à l'article 6 quinquies, paragraphe 2.

ECOTOURISME



TOUTES LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES SITUÉES EN BELGIQUE QUI DISPOSENT DU LABEL CLÉ VERTE

Par exemple

- > Hôtels
- > Chambres d'hôtes et gîtes ruraux
- > Auberges de jeunesse
- > Campings
- > Lieux d'événements, de conférence et attractions
- > Festivals

